

N° 00143 C/ITS/DG/C/DAF/2025

Yaoundé, le 7 mars 2025

COMMUNIQUE DE PRESSE

La Communauté nationale et internationale, les partenaires financiers et techniques nationaux et internationaux, les acteurs sociaux, la presse nationale et internationale, les missions diplomatiques, les institutions internationales et nationales, les professionnels du tourisme et des loisirs, les industriels, les membres des associations et chambres consulaires, les membres du GECAM, les ordres des médecins, des ingénieurs, des architectes, les établissements bancaires et financiers, sont informés que dans le cadre du déploiement des activités du programme d'investissements WDI, du projet Ndollè City, des projets intégrés, après la Très Haute Instruction du Président de la République, Son Excellence Monsieur **Paul BIYA**, le Premier Ministre Chef du gouvernement a autorisé le lancement officiel des activités au Palais des Congrès de Yaoundé, par le Ministre d'État, Ministre du Tourisme et des Loisirs, Monsieur **Bello BOUBA MAÏGARI**, agissant en qualité de Représentant Personnel du Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

L'autorité d'émission, la Banque des États de l'Afrique Centrale (**BEAC**), a demandé un complément d'instruction financière le 6 janvier 2025, ce qui a donné lieu à la concertation du 26 février 2025 organisée par le Ministre des Finances, et fait l'objet des échanges lors des travaux de la troisième session du Comité Stratégique Interministériel de Suivi, de Facilitation et d'Accompagnement du Programme World Dream Investment, du projet **NDOLLE CITY** et des projets intégrés. Au terme de ces concertations, les points suivants de convergences souhaités par la **BEAC** ont obtenu les avis favorables dudit Comité :

- La validation du Plan de décaissements évalués à un plafond mensuel de 500 milliards de FCFA par tirages, le plus important jamais réalisé pour notre économie par une entreprise.
- Le Projet Ndollè City et les projets intégrés seront encadrés par la loi de 2013-004 du 18 Avril 2013 fixant les incitations à l'investissement privé en République du Cameroun.
- La signature d'un accord tripartite entre le Gouvernement, les promoteurs et les investisseurs, sous la houlette du Gouvernement.

Le Directeur Général

Vice-Président du Comité Stratégique Interministériel de Suivi, de Facilitation et d'Accompagnement du programme World Dream Investment, du projet NDOLLE CITY et de des projets intégrés



NGOSSO Abraham Junior